

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 septembre 2016

DATE DE CONVOCATION :	22 septembre 2016	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D'AFFICHAGE :	22 septembre 2016	MEMBRES PRESENTS :	12
		MEMBRES REPRESENTES :	1

Le 28 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN

MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUULT, PUYMALY, RAGOT, VERLAC.

M. FREHAUT a donné procuration à Daniel RAGOT

Ghanem BENGOUA est nommé secrétaire de séance

• **Le conseil municipal,**

■ **À l'unanimité :**

- **DECIDE DE VERSER** la somme de 40 euros aux titulaires du baccalauréat, B.E.P., C.A.P. sous forme de bons deachat,

- **FIXE à 2** le nombre d'agents recenseurs. Les taux de vacations sont les suivants :

- 1,13 €. La feuille de logement remplie,

- 1,72 €. Le bulletin individuel rempli,

- **APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges,** complétant les transferts de charges et de produits entre la Métropole et les communes membres en matière d'équipement culturel et en matière d'urbanisme, notamment pour valider les montants du reversement progressif de la taxe d'aménagement,

- **SOLLICITE UNE SUBVENTION** auprès de la Métropole pour l'acquisition d'un bungalow, dont le prix s'élève à 68 766 euros T.T.C.

- **RETROCEDE** une partie de la voirie vers la parcelle communale AC 108, destinée à recevoir la construction du bâtiment technique.

QUESTIONS DIVERSES

- Nous sommes revenus vers Mme THIBAUT, architecte, pour lui faire part de changements que nous voulions apporter : prévoir un point d'ancrage pour l'installation d'un palan au-dessus du vide sur garage ; créer un 2^{ème} accès piéton côté garage pouvant servir d'issue de secours ; passer la largeur du parking de 5 à 6 m. pour permettre le stationnement des véhicules utilitaires ; concevoir un passage d'au moins 2 m. pour l'accès à l'atelier Nos observations seront incluses dans le prochain projet.

ctué au point communal S0000001429 le 23 août, révèle que
jour du prélèvement.

- Patrice CARTIER indique que l'Écho Vaudésien va sortir mi-octobre, après une réunion qui aura lieu dans les jours qui viennent. Toutes les associations seront contactées.
- Le POP ORCHESTRA, orchestre composé de jeunes de 12 à 25 ans diffuse de la culture musicale en Normandie auprès de publics divers et variés à travers la diversité de son répertoire et des lieux de spectacle. L'orchestre s'est déjà produit à VAL DE LA HAYE le 17/01/04. L'évènement pourrait être réitéré. Brigitte LOISELIER-CHOQUER, adjointe affectée à la culture, est chargée de donner suite à cette proposition.
- Le séminaire des petites communes se déroulera le 14/10 au Foyer André Maurois. Les élus municipaux disponibles sont invités à participer à cette journée.
- La jonction entre les 2 parties de la piste cyclable avance. Cet après-midi, il y a eu une bande de roulement macadam noir qui a été posée. Et vendredi il devrait y avoir la couche supérieure qui donnera une unité. Une barrière en bois sera posée à l'intersection de la cale de la colonne.
- Le lundi 03/10 à 18 h 30 à St MARTIN DE BOSCHERVILLE, a lieu une réunion présentée par Frédéric SANCHEZ, au sujet du projet métropolitain.
- Il y a du mouvement au sein du personnel communal : Laurent CHATELAIN, adjoint technique, est muté à FONTAINE SOUS PREAUX ; une commission des ressources humaines est prévue le 07/10 à 19 h 30 afin d'évoquer le remplacement de cet adjoint technique. Il n'y a plus qu'un employé aux services techniques, et la météo étant favorable, les plantations poussent. Nous avons reçus des C.V. Nous évoquerons également le départ de la secrétaire de mairie, même si actuellement nous n'avons pas de certitude sur la date de son départ. Il faut tenir compte des 3 mois de préavis qu'il aura à donner à son employeur sa ou son remplaçant(e). L'employée à l'école en C.A.E. termine son contrat fin janvier 2017. Il faudra une création de poste pour elle-même ou un nouveau C.U.I. en C.A.E.
- Le maire de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY remercie la commune pour son message de soutien et de solidarité concernant les événements dramatiques survenus le 26/7.
- Guillaume BACHELAY, député de Seine Maritime, dans le cadre de la réserve parlementaire, a souhaité que soit attribuée à la commune de VAL DE LA HAYE, la somme de 5 000 euros, afin de lui permettre de réaliser l'opération d'une classe numérique mobile.
- Un conseiller municipal demande si le coût des activités périscolaires pourrait être réévalué, compte tenu de l'absence totale de l'activité chorale et des absences dans l'activité cerf-volant en septembre. Cela demanderait une décision du conseil municipal.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)